

Centre d'Histoire Sociale des mondes contemporains
Groupe de travail « Bals clandestins »
Compte rendu de la journée du 12 octobre 2019

Étaient présentes et présents (par ordre alphabétique) :

Bernard Carré ; Nicolas Charles, François Gasnault ; Marie Glon ; Pascale Goetschel ;
Sophie Jacotot ; Jean-Paul Le Maguet ; Alain Quillévéré ; Anne Verdet

Absentes et absents (par ordre alphabétique) :

Serge et Josseline Bertin ; Édith Marois ; Pascal Ory ; Denis Peschanski

Édith nous donne son bonjour. Il ne lui est pas encore possible de se risquer dans les bouillons de culture du train et du métro, mais elle continue à suivre nos travaux et nous transmet ses encouragements pour cette journée.

Denis va continuer à suivre nos travaux avec intérêt, mais ses nombreux engagements actuels ne lui permettent pas de s'investir davantage.

Note sur ce présent compte rendu :

Sur le plan grammatical, comme dans le compte rendu précédent, j'ai appliqué la règle dite « de proximité » quand elle ne heurtait pas trop le sens commun. Je la trouve, à titre tout à fait personnel, plus élégante que l'écriture dite inclusive.

[https://www.lemonde.fr/culture/article/2012/01/14/genre-le-desaccord_1629145_3246.html]

Cette journée a débuté par un tour de table, puisque nous avons le plaisir d'accueillir Nicolas, qui n'avait pu, à son corps défendant, être des nôtres lors des séances précédentes.

C'est notre première rencontre dans ce Campus Condorcet flambant neuf, qui a ouvert ses portes aux débuts du mois de septembre, que Pascale nous présente en quelques mots. Situé à deux pas de la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord, cette structure accueille entre autres de nombreuses unités du CNRS, le CHS, l'INED, etc. Elle comporte deux bâtiments dédiés à la recherche, une « Maison des chercheurs » pour les chercheurs en résidence, une cité étudiante. Le bâtiment de l'EHESS est en cours de construction

Au cœur du campus se trouve le Grand Équipement Documentaire, bibliothèque qui regroupe les ouvrages, les collections de périodiques et les fonds d'archives provenant de différents laboratoires parisiens (IHTP, CHS, etc.)

I. Vie quotidienne et activités culturelles en zone occupée pendant la Première Guerre mondiale (communication de Nicolas)

Cette communication, dans une perspective comparatiste, nous présente la situation des départements français occupés pendant la Grande Guerre, principalement sous l'angle de la vie culturelle. Lors du premier conflit mondial, durant cinquante mois, deux millions de Français de dix départements, des Vosges au Pas-de-Calais, furent partiellement occupés, les Ardennes, l'étant totalement. C'est sur ce département que va porter l'essentiel de la communication d'aujourd'hui.

I.1 Une population sous contrôle

Ce département essentiellement rural, avec une petite population ouvrière, se situe dans la zone des « étapes », c'est à dire proche de la ligne de front. Durant l'offensive de Verdun, le canon était entendu jusqu'à Mézières. C'est d'ailleurs dans cette commune, qui à l'époque n'a pas encore fusionné avec Charleville, que le QG allemand est installé. Les militaires de haut rang et les dignitaires allemands ont réquisitionné les belles demeures patronales pour s'y installer.

Cette occupation se caractérise par une présence militaire numériquement importante et constante, un maillage territorial dense. Un couvre-feu est instauré, dont le respect est surveillé jusque dans le moindre village. En raison de la proximité de la zone des combats, et de la crainte des opérations clandestines alliées – espionnage, exfiltration de soldats restés derrière les lignes, etc. – les civils sont l'objet de contrôles permanents : recensement quantitatif et qualitatif – profession, compétences particulières – laissez-passer pour le moindre déplacement.

Les hommes valides ayant été mobilisés en 1914, ne subsistent plus dans ces territoires occupés que des femmes, des enfants et des « vieillards » de plus de 50 ans. Toutes et tous souffrent de graves pénuries alimentaires : le territoire est soumis au blocus allié et les civils ne sont guère prioritaires. De plus, ils font l'objet de réquisitions hebdomadaires (œufs, volailles, etc.) et sont soumis au travail forcé. Les soldats sont logés chez l'habitant à très grande échelle. Si des viols ont été constatés lors de l'invasion, ils cessent ensuite, les Allemands faisant régner une stricte discipline parmi leurs troupes.

Deux catégories de militaires occupent le pays : les combattants qui se reposent à l'arrière avant de retourner au front. Ils sont en pays conquis et sont perçus comme des envahisseurs. Plus ambivalente, la figure du soldat territorial, plus âgé, avec lequel un accommodement est possible. C'est lui que l'on voit sur les cartes postales de propagande qui joue avec les petits enfants.

I.2 Un projet de domination culturelle

Toute l'activité culturelle des territoires occupés est sévèrement contrôlée. Les Français se trouvent dans la quasi impossibilité de développer leur propre culture. Ils ont droit à quelques séances de théâtre et de cinéma, passées au crible de la censure allemande. Les autorités

d'occupation éditent un journal de propagande en français, *La Gazette des Ardennes*. Bien qu'étant la voix de l'ennemi, celle-ci est lue car on y trouve des nouvelles des prisonniers.

Les cloches ayant été fondues pour les besoins du front, elles ne rythment plus la vie quotidienne. En revanche, dans les villes et les villages des concerts de musique militaire sont organisés quotidiennement par les fanfares des troupes, contribuant à une germanisation de l'espace sonore qui devient rapidement insupportable aux habitants.

Les Allemands organisent pour leur propre compte concerts, bals aux grandes occasions – Noël, nouvel an, etc. – auxquels, sauf rares exceptions, les civils occupés n'ont pas accès.

I.3 Les bals en territoires occupés

Dans les sources françaises, tant officielles que privées, et notamment les journaux intimes, on ne trouve pas trace de bals autres que ceux organisés par l'occupant, à destination de ses troupes ou dans les grandes occasions. Dans le cadre de cette occupation extrêmement rigoureuse, beaucoup plus dure pour celles et ceux qui l'ont vécue que celle de la Deuxième Guerre mondiale, toute occasion ou désir de s'amuser ont disparu : dans une région d'où les jeunes hommes sont absents, il n'y a quasiment plus de mariages ou de baptêmes, moments privilégiés pour la danse. On peut parler d'une véritable « parenthèse temporelle » où toute la vie sociale antérieure semble anéantie. Face à une telle densité de troupes et à un tel maillage, il paraît particulièrement difficile d'organiser des bals, clandestins ou non.

En raison de la proximité du front, les Allemands, nous l'avons vu, redoutent que toute activité clandestine soit liée à des actes de résistance, et développent à Mézières un service très efficace de contre-espionnage utilisant de nombreux agents doubles. De ce fait, on ne trouve pas trace d'activités culturelles clandestines, pas plus dans les Ardennes que dans la Somme, le Nord, l'Aisne, etc.

Il reste à explorer les sources allemandes, malheureusement très lacunaires du fait d'importantes destructions, et à comparer avec la situation en Belgique occupée, plus éloignée du front, où il semble que la pression allemande ait été un peu moins forte.

I.4 Discussion

- *Quid* des préfets et maires restés en zone envahie, pour reprendre la terminologie de l'époque ?

Leur action est limitée à des questions administratives, et surtout à celle du ravitaillement. Ils n'ont plus aucun pouvoir de police. Lorsque la pression du blocus se fait plus forte et que les pénuries alimentaires s'aggravent, les Allemands expulsent les civils des zones concernées.

- Loisirs des soldats : en plus du théâtre aux armées et de séances de cinéma des bals sont organisés à leur attention. On y croise des Françaises, amoureuses ou prostituées. C'est à ces occasions que sont prises les rares photos montrant ces moments de rencontre. Ces fêtes sont annoncées dans les journaux du front, mais n'apparaissent pas dans *La Gazette des Ardennes* : ce journal de propagande ne veut pas mettre en avant la présence germanique.

- Place des enfants : ils fréquentent assez facilement les soldats allemands, surtout ceux qui se montrent gentils avec eux, notamment les territoriaux. Les écoles restent ouvertes, mais fonctionnent avec difficulté.

- Orphéons et chorales françaises vs orchestres allemands : la germanisation de l'espace sonore des zones occupées n'est pas concurrencée par les formations musicales françaises. Elles sont absentes de l'espace public. En revanche, des prêtres catholiques témoignent de la présence de soldats allemands à la messe chantant avec les paroissiens français.

II. Préparation de la rencontre du 26 novembre

Suite à la visio-conférence du 18 mars dernier, entre Jean-Paul, Alain, et les responsables du MUPOP de Montluçon et du Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère – MuRDI – (cf. le compte rendu de cette rencontre), le principe d'une réunion a été retenu pour la fin novembre. Prévues initialement au Service des Musées de France, elle se déroulera au tout nouveau musée de la Libération de Paris, place Denfert-Rochereau [<http://www.museeliberation-leclerc-moulin.paris.fr/>] le 26 novembre.

II.1 Discussion

Il s'agit lors de cette rencontre de déterminer les rôles de chacun, et de présenter ce que nous pouvons apporter ; il a été déjà précisé le 18 mars que notre groupe ne disposait pas de ressources financières propres.

Deux personnes représenteront le MUPOP et deux autres le MuRDI. Jean-Paul propose que d'autres structures envoient des représentantes ou représentants : le Centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon, le musée de Normandie, le Musée de la Résistance nationale. François pense que leur présence est prématurée. Il pourrait notamment s'avérer délicat, alors que le MUPOP et le musée de l'Isère pourraient être les deux principaux financeurs, de débattre avec eux en présence des autres structures. L'assemblée se range à son avis, pour cette première réunion seuls le MUPOP et le MuRDI seront représentés.

Le MuRDI ne peut accueillir cette exposition qu'à l'été 2021, de juin à septembre, en raison d'un déménagement, précédé de travaux dans les futurs locaux. Nous avons donc dix-huit mois pour la construire.

Tout le monde s'accorde sur un projet à deux déclinaisons:

- une expo « en dur », destinée aux deux ou trois partenaires institutionnels, le cœur de notre projet ;

- une expo itinérante, type « panneaux », avec l'apport éventuel de données locales. Cette déclinaison pourrait intéresser les centres d'archives départementales – celles du Nord, du Cher ont déjà fait part de leur intérêt – mais aussi le musée « Guerre et Paix en Ardennes » que Nicolas va contacter, et encore d'autres structures de ce type.

II.2 Synopsis

- Découpage périodique et thématique : place de la danse avant-guerre ; les différentes interdictions

- aborder la question de la prohibition en 1914-1918 ; les bals clandestins, organisation, acteurs, répression ; différence zones rurales / grandes villes ; le retour à la normale.

- Proposition d'activités culturelles associées, spectacles, ateliers de danse, etc.

- Pistes : actualités cinématographiques (archives Gaumont), cinémathèques de province pour les films amateurs de bals avant-guerre, archives radiophoniques (discours du maréchal Pétain, etc.), feuilles volantes, instruments de musique, costumes, etc. Pour cette rencontre du 26 novembre, nous apporterons une première liste de ce qui est d'ores et déjà disponible ou à trouver.

II.3 Aspects juridiques

Bien évidemment ce découpage, ces pistes sont des propositions, puisque nous sommes dans une dynamique de co-construction, de partenariat avec les musées pressentis. Cependant, il convient de s'assurer que nous conserverons la maîtrise de la dimension scientifique du projet.

Ceci suppose la rédaction d'une ou plusieurs conventions. Pascale nous informe que le CHS n'est pas habilité à signer des conventions. C'est la présidence de l'université Paris 1 qui le fait, après accord du service juridique et de celui de la recherche. Puisqu'il y a deux musées, il faudra sans doute en passer par une convention multipartite qui répartit les tâches de chacun.

Il convient d'être particulièrement vigilant sur les points suivants :

- conditions financières – prévoir une annexe les stipulant ;

- maîtrise d'ouvrage et propriété des productions associées (notamment le catalogue) ;

- modalités de retrait.

Il faut prévoir la création d'une instance consultative regroupant les différents acteurs pour validation des contenus (notamment les textes d'accompagnement, qui doivent à la fois être accessibles à tout public et conserver une validité scientifique). Cependant, il convient de distinguer comité d'organisation, conseil scientifique et commissariat de l'exposition.

Il faut également aborder la question de la rémunération des commissaires, le plus simple étant la formule d'un versement forfaitaire de droits d'auteur.

Autre question à ne pas omettre, l'homogénéisation éventuelle des visuels, catalogue, etc.

Nous sommes convenus que notre délégation serait composée de : Jean-Paul ; Pascale ; Marie ; Alain.

Pour les réunions futures, cette délégation pourra varier, Jean-Paul et Alain en constituant le « noyau dur », sauf circonstances exceptionnelles.

III. Recensement des sources

François suggère que nous nous adressions au Service Interministériel des Archives de France (SIAF) afin de demander un recensement fin des sources conservées dans les archives départementales. Le groupe lui donne mandat pour contacter le SIAF et inviter l'un de ses membres à une prochaine réunion du groupe de recherche.

Louons ici sa réactivité puisque vendredi (le 18 octobre), François m'a communiqué les résultats de ses premières investigations, que je vous retranscris ci-dessous dans leurs grandes lignes :

« Le SIAF pourrait se montrer intéressé d'être associé à un projet de publication collective sur les sources de l'histoire des bals clandestins et accepterait, dans cette hypothèse, d'encourager les directeurs d'archives départementales à mener les recherches préliminaires dans les fonds d'archives qu'ils conservent, et à nous en communiquer les résultats.

Toutefois, ce type de sollicitation verticale est à manier avec beaucoup de précaution, car les AD

dépendent des conseils départementaux, lesquels sont prompts à s'élever contre les exigences de Paris.

Aussi m'est-il conseillé de commencer par une prospection dans les sites d'un échantillon choisi de services d'archives départementales, pour voir ce que ramène une interrogation dans les instruments de recherche en ligne.

Ce test pourrait donner deux types de résultats :

- constat de rareté : on aura alors un argument pour mettre à contribution mes anciens collègues dans le cadre d'une démarche coordonnée (Culture-SIAF et CNRS-CHS) ;

- encourageant, voire très encourageant : il faudra alors approfondir en élargissant le panel, afin de dénombrer les centres d'archives départementales dont les ressources sur le thème des bals clandestins sont déjà bien identifiées et ne nécessitent que des précisions à la marge, et ceux où l'essentiel reste à faire, avec le concours des archivistes.

Dans cette hypothèse, il faudrait combiner une information délivrée à tous sur l'entreprise en cours et des demandes au cas par cas adressées là où l'information en ligne est déficitaire.

Compte tenu par ailleurs des interrogations d'actualité sur le sort des archives territoriales de la Gendarmerie nationale (il semble que l'hypothèse d'une redistribution aux AD soit sérieusement à l'étude), un autre contact préliminaire s'impose du côté du SHD et de la DPMA (ministère des armées), que je prévois de prendre début novembre. »

Un nouveau travail pour nous, donc, mais qui nous ouvre des perspectives des plus alléchantes. Un tel recensement constituerait un argument de poids pour susciter de « nouvelles études sur l'histoire des pratiques sociales de la danse durant la Seconde Guerre mondiale », pour reprendre le texte de l'appel aux « Journées d'études pluridisciplinaires ». Car l'actuelle incertitude en matière de localisation des sources s'avère un frein au développement de ce type de recherche.

IV Appel pour des « Journées d'étude »

Anne, qui avait fortement appuyé la proposition de Pascale de l'organisation d'une journée de ce type (cf. Compte rendu de la journée du 17 novembre 2018) et nous a adressé une proposition d'appel, n'a malheureusement pas pu assister aux débats de l'après-midi consacrés à cette question, car souffrante elle a dû nous quitter en fin de matinée.

Il a été décidé que cette journée se déroulera le jeudi 11 juin 2020. Ceci nous permettra de bénéficier de ses apports pour la préparation de l'exposition. Au cas où les propositions de communication excéderaient les possibilités temporelles d'une journée, il est envisagé d'en organiser une seconde.

Afin de ne pas alourdir inutilement ce compte rendu déjà long, nous sommes convenus que le projet d'appel sur lequel nous étions tombés d'accord serait envoyé à chaque membre du groupe, qui l'amenderait s'il ou si elle l'estimait nécessaire, via Google Docs (cf. le mail de Pascale du 20 octobre). À ce jour, vous l'avez toutes et tous reçu et avez jusqu'au 30 octobre pour ce faire.

Notre prochaine journée de travail est fixée au samedi 11 janvier 2020, au Campus Condorcet, de 10 h 00 à 16 h 30.